



Commune d'AUBIGNOSC
04200

www.aubignosc04.fr
mairie.aubignosc@wanadoo.fr
04 92 62 41 94
Fax : 04 92 62 50 48

-- Extrait du registre des arrêtés municipaux --

**ARRÊTE MUNICIPAL N° 39/2025
ANNULE ET REMPLACE L'AM 38/2025**

**OBJET : Règlementation du stationnement
à l'occasion du « REPAS CHAMPETRE » du 22 juin 2025
organisée par le comité des fêtes**

. Le Maire de la Commune d'AUBIGNOSC,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2212-1, et suivants ;
- VU le Code Pénal et notamment son article R 610-5;
- Vu le programme du comité des fêtes pour le 22 juin 2025, organisation d'un repas champêtre ;
- Considérant qu'il y a lieu de prescrire toutes les mesures de nature à assurer la sécurité, le bon ordre et la commodité du passage sur les places et voies publiques,

ARRÊTE

Le dimanche 22 juin 2025 de 10 h00 à 24 h 00.

- **ARTICLE 1^{ème} : Le stationnement de tout véhicule sera interdit :**

* sur la place de Flore (placette devant la salle des fêtes).

- **ARTICLE 2^{ème} :** Le Comité des Fêtes est autorisé à occuper le Domaine Public Communal (Placette devant la salle des fêtes, cour de l'école) le dimanche 22 juin 2025 de 10 h 00 à 24 h 00 en vue de l'organisation du « REPAS CHAMPETRE ».

- **ARTICLE 3^{ème} :** Par dérogation aux articles précédents, ces interdictions ne s'appliquent pas aux véhicules d'incendie de secours et/ou communaux.

- **ARTICLE 4^{ème} :** Tout véhicule gênant sur les places et voie publique pourra être enlevé par un garagiste local (dûment mandaté par l'autorité municipale) aux frais du (ou des) propriétaire(s) concerné(s).

- **ARTICLE 5^{ème} :** Lesdites interdictions seront matérialisées par des panneaux et barrières de protection mis en place avant le début de la manifestation.

- **ARTICLE 6^{ème} :** MM. Le maire, le Commandant de la Brigade Territoriale de Gendarmerie de et à CHATEAU ARNOUX/ST AUBAN, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera notifiée à :

- M. le Cdt de la Brigade de gendarmerie de & à CHATEAU ARNOUX/ST AUBAN,
- M. le Cdt. du Centre d'Incendie & de Secours de & à CHATEAU ARNOUX/ST AUBAN,
- Mme Elisabeth BUSLIG, présidente du Comité des Fêtes.

Et publiée et affichée dans les conditions réglementaires habituelles sur le territoire de la Commune.

Fait à AUBIGNOSC, le 16 juin 2025

Le Maire,
R. AVINENS.

